



Bulletin de la Section Académique de Limoges du Syndicat National de l'E.P. de l'Enseignement Public

BIMESTRIEL N°194 septembre-octobre 2013

EDITO

La rentrée se déroule en ce moment, alors que nous prenons nos classes en main et que les équipes EPS organisent leur année scolaire dans des conditions encore dégradées pour notre académie (perte de postes, démultiplication des affectations sur plusieurs établissements, diminution des créneaux natation, augmentation des effectifs...), le contexte politique s'assombrit de façon inquiétante.

La France s'interroge sur une nouvelle intervention militaire, prenant alors le risque, sans garantir la sécurité des civils syriens, de rentrer dans un engrenage dévastateur tant pour la situation au Moyen-Orient que pour l'image qu'elle donnerait au monde d'un pays interventionniste qui se dédouanerait de tout mandat international.

Au plan social, la rentrée est marquée par l'annonce d'une nouvelle réforme des retraites, dans la même logique que les précédentes (93, 2003, 2010). Si elle semble « édulcorée » dans les mesures annoncées au regard de ce que préconisait le rapport Moreau, la logique la guidant est implacable et elle est foncièrement anti-jeune.

Allonger la durée de cotisation, à partir de 2020, consiste tout bonnement à diminuer le montant des pensions. Le taux d'actifs sans emploi au-delà de 55 ans est très important et l'atteste (de plus la tendance n'est pas à la baisse). Très peu de personnes auront cotisé 43 annuités en tenant compte des périodes d'étude et de chômage notamment. Les retraites seront alors frappées inéluctablement de décotes importantes, car il a peu de personnes qui pourront prétendre à travailler jusqu'à un âge aussi avancé que 65 ou 67 ans... Qui bénéficie alors de ces dispositions? Principalement les fonds de pensions et les systèmes parallèles de capitalisations. Il est visiblement insupportable aux tenants d'un libéralisme effréné que les sommes alloués à l'assurance vieillesse selon un principe de solidarité intergénérationnelle échappent totalement aux détenteurs du capital. Les réformes engagées poussent habilement au développement du chacun pour soi et déstructurent notre système construit au lendemain de la seconde guerre mondiale dans le cadre du programme du conseil

national de la résistance. D'autres réformes sont possibles, mais il faut s'émanciper du discours asséné affirmant qu'il n'y a pas d'alternative possible. 20 milliards de déficit cumulé en 2020? 1% de taxation des dividendes rapporterait 25 milliards dès cette année... De quoi augmenter les pensions et diminuer le nombre de trimestre exigés pour partir. Les enseignants ont perdu 30% de leur pouvoir d'achat en 30 ans, les « boursicoteurs » peuvent bien perdre 1%, non? D'autant que durant ces 30 dernières années, 6 points de PIB ont été transférés des investissements et du salariat vers les dividendes boursiers. Et ce n'est qu'une des possibilités avancées (égalité salariale, taux d'emploi des femmes, baisse du chômage etc...).

La FSU et ses partenaires (CGT, Solidaires et FO) appellent dès le **10 septembre** à se mobiliser, le SNEP répondra présent.

Sur le plan disciplinaire, nous sommes dans l'attente impatiente d'une nouvelle historique en la publication du décret sur le forfait AS qui abrogerait une fois pour toute enfin le décret Soissons ce qui rappellera des souvenirs aux plus anciens. Si nous savourons aussi la hausse des recrutements, la réintroduction d'une épreuve d'EPS obligatoire au CRPE, la publication d'un référentiel national équipement, la répartition des contingents hors-classe etc..., nous ne nous reposons pas sur nos lauriers, l'année 2013-2014 ne se fera ni sans lutte, ni sans nous. N'attendez pas pour nous rejoindre!

JT Auconie.

Sommaire

Edito	
Page 2	Le SNEP organigramme 2013-2014
Page 3	Actualités
Page 4-5-6	Retraites et grève du 10 septembre
Page 7	Congrès-Installations-Formation
Page 8	Stages SNEP 2013-2014
Page 9	Enquête et formation
Page 10-11	Corpo-Muts intra et dialogue social
Page 12	Concours et stagiaires 2013
Page 13	Syndicalisation
Page 14	Fiche de syndicalisation

Le SNEP LIMOGES 2013-2014

2



Secrétaire académique

Lucile Grès

06-20-25-58-27

Jean-Tristan Auconie

06-82-26-49-68

s3-limoges@snepfusu.net



Secrétaire départemental

Haute-Vienne

Sonia Lajaumont

s2-87@snepfusu.net

06-20-25-58-27

Secrétaire départemental Creuse

Chalifour Annette

Annette.CHALIFOUR@wanadoo.fr

06-82-42-25-23

Secrétaire départemental

Corrèze

Jean-Pierre Durth

s2-19@snepfusu.net

06-89-80-11-04

En Corrèze (19):

Permanence le lundi de 14H à 16H

SNEP-FSU

26 av Guynemer

19100 BRIVE

Tél : **05-55-86-19-59**

Fax : 05-55-87-44-43

Haute-Vienne (87) et ACADEMIE:

Pas de permanence, mais ponctuellement: les mardi après-midi, les jeudis, et les vendredis après-midi.

SNEP-FSU

24b rue de Nexon

87000 LIMOGES

Tél/Fax : **05-55-01-90-15**

snep.fsu87@wanadoo.fr



Les commissaires paritaires:

HC PEPS:

Baron Bruno (87, Clg Maurois Limoges)

Delattre Régine (19, Clg Objat)

Beyrand Annick (87, Clg Ambazac)

Mathivat Jean-Yves (23, Ly Favard Gueret)

CI Normal PEPS & CI Ex/HC CE EPS:

Auconie Jean-Tristan (87, Clg Donzelot Limoges)

Durth Jean-Pierre (19, Clg Lurçat Brive)

Perrier Catherine (23, Clg Le Doux, Bourgneuf)

Lemaire Thibault (87, LP Vaillant, St Junien)

Boissard Carole (87, Clg Ambazac)

Champseix Fabien (87, LP Pagnol)

Mandart Pierre (19, Clg Lurçat Brive)

Mazeirat Isabelle (23, Clg Loëwy, La Sout.)

Grès Lucile (87, LP St Exupéry, Limoges)

Lajaumont Sonia (87, Ly Dautry)

Agrégés EPS

Chalifour Annette (23, Ly La Sout.)

Baron Isabelle (87, STAPS)

CTA-CAEN:

L. Grès ; JP Durth (sup)

CTSD-CDEN:

19: JP Durth, S2-19

23: A Chalifour, S2-23

87: S Lajaumont, S2-87

CORPO & mutations:

Auconie Jean-Tristan

corpo-limoges@snepfusu.net

06-82-26-49-68

Trésorière académique:

Boissard Carole

c.boissard@laposte.net

t3-limoges@snepfusu.net

06-23-14-40-29

Responsable

Syndicalisation:

Didier Valla (retraité)

rs-limoges@snepfusu.net

Retraités SFR & FGR

Wermelinger Gérard

wermelinger@wanadoo.fr

05-55-37-00-28



Représentants en commission de réforme:

Corrèze: R Delattre / JP Durth

Creuse: C Perrier / I Mazeirat

Haute-Vienne: JT Auconie / Julie Gauchoux

CR UNSS:

L. Grès co-S3

CD UNSS:

19: JP Durth

23: A Chalifour

87: S. Lajaumont

BEFD-FSU:

19: JP Durth

23: A Chalifour

87: S. Lajaumont

CFR-FSU: L Grès / JT Auconie

INSTALLATIONS: S. Lajaumont / G. Wermelinger / JT Auconie / L. Grès

Délégations FSU (hors CTA-CAEN et CTSD-CDEN):

GTAIC (Groupe de Travail Académique Inter-Catégoriel): Auconie JT et Grès L (tit), JP Durth et B Baron (Sup)

CHSCTA (Comité Hygiène & Sécurité Conditions de Travail): JT Auconie

CHSCTD: 19: JP Durth / 23: A Chalifour / 87: S Lajaumont

CAF (Conseil Académique des Formations): Thibault Lemaire / JT Auconie

CAAS (Conseil académique de l'action sociale): JT Auconie

AU FIL DE L'ETE...

Une fois n'est pas coutume, c'est par l'actualité internationale que nous débiterons l'analyse de ces deux mois écoulés.

Les révolutions successives en Tunisie, Egypte, Lybie ont eu le mérite de mettre à genoux de « fameux dictateurs ».

Mais passer de la tyrannie à la démocratie ne se fait pas d'un claquement de doigts : entre les luttes de pouvoir, l'obscurantisme religieux, les soutiens plus ou moins larvés de grandes puissances qui veulent se positionner dans ces parties du monde, nous sommes encore loin de l'apaisement auquel aspirent les peuples.

Le même scénario semblait se dessiner en Syrie, mais après deux ans et demi de guerre civile, sans trop émouvoir les grands de ce monde, Bachar al-Assad est toujours en place.

Il aura fallu les événements dramatiques de ces derniers jours (usage d'armes chimiques) pour qu'une réaction internationale prenne corps. Et là, attention pas de demi mesure : Américains, Anglais, Français, Turcs se disent prêts à intervenir avant même de prendre en compte les conclusions des experts de l'ONU.

Après avoir décidé sans consultation d'intervenir au Mali, il est tout aussi saisissant de voir l'ardeur de notre Président à vouloir « punir » le régime syrien !

La solution n'est certainement pas d'ajouter la guerre à la guerre et l'analyse de l'évolution des conflits en Irak ou en Afghanistan devrait faire réfléchir davantage à une solution diplomatique plutôt qu'à l'usage des bombes.

Ainsi nous éviterions le massacre de centaines, voire de milliers d'innocents, ainsi que l'aggravation d'un sentiment anti Islam toujours sous jacent, dont ne manqueront pas de s'emparer les extrémistes de tous bords.

A vrai dire, nous aimerions autant d'empres-

sement à voir se régler nos problèmes sociaux et économiques intérieurs.

Hélas dans la léthargie de l'été, chacun a tranquillement joué sa partition : le gouvernement s'affiche sur le terrain par de multiples déplacements à la reconquête de l'opinion, l'opposition essaie d'exister après l'adoption de la loi sur le mariage pour tous, le MEDEF n'en finit pas de faire de la surenchère et ça paye !

Les salariés ont toujours autant de mal à se faire entendre. D'ailleurs ils ne sont pas entendus du tout ! Pour eux le quotidien c'est toujours plus de flexibilité, de la perte de pouvoir d'achat, des blocages de salaires, la peur du chômage, l'incertitude du lendemain. Alors la France en 2025 !...

La faute à la Crise tout ça ! Mais la crise pour qui ? Pas pour les 500 plus grandes fortunes de France qui ont augmenté de 25% en un an (sources : Challenge jeudi 11 juillet 2013). Ces gens là détiennent aujourd'hui, 330 milliards d'euros de patrimoine (soit l'équivalent du budget de l'état).

Alors après ces deux mois d'été, en se laissant aller à la rêverie, on se dit qu'un autre monde est sûrement possible, que des (r)évolutions sont à opérer. A ce titre, la réforme envisagée pour nos retraites, nous donne pour la 3^{ème} fois depuis 2003 l'occasion d'imposer une vision progressiste de l'existence. Le progrès social c'est la réduction du temps de travail et non l'inverse !

L'argent ne manque pas pour mettre en œuvre une autre réforme, mais il faudrait pour cela, de la volonté et du courage politique.

Lorsque ni l'un, ni l'autre ne sont au rendez vous, il ne reste plus qu'au peuple à tenter d'imposer sa vision des choses.

Première manche le 10 septembre 2013 : il est conseillé de ne pas se dérober !

JP Durth

Notre collègue Thierry Delattre nous a quitté cet été. Voici quelques mots rédigés en sa mémoire et à l'attention de ses proches.

« il nous manque déjà mais laisse dans nos têtes son énergie, son enthousiasme et sa gouaille. Pour tous ceux qui l'ont approché, mordu ou touché, personne ne pouvait rester indifférent. Capable de s'engager totalement dans son boulot comme contre la maladie, Thierry a posé son sac , son vélo, ses sandales et son bandana. tchao »

RETRAITES:

Mardi 10 septembre, grève public-privé et manifestations

4

Manifestations et rassemblements:

Brive 10h30 place Churchill, **Tulle 15h** gare, **Ussel 15h** place de la République

Guéret 10h30 Préfecture

Limoges 10h30 Place de la République, **ST Junien 14H30** Place de la Bourse du travail,

ST Léonard 18H30 Place de la République, **Bellac 18H** devant la mairie, **ST Yrieix 18H** Place de la Nation

Les principales mesures de la réforme Ayrault

Augmentation progressive de la durée de cotisation pour les générations nées après 1958 d'un trimestre tous les trois ans pour atteindre 43 ans en 2035 (générations nées en 1973 et après).

Augmentation pour les salariés et les employeurs des cotisations retraite de 0,15 point en 2014 puis de 0,05 point en 2015, 2016 et 2017 (l'augmentation des cotisations employeurs seront-elles compensées intégralement).

Revalorisation des retraites en octobre 2014 au lieu d'avril.

Fiscalisation de la majoration de 10% pour les parents de trois enfants et plus.

Pourquoi une réforme ? Pour 20milliards !

C'est en effet le déficit cumulé estimé des régimes de retraites sur la période 2011-2020. C'est un chiffre conséquent qu'il convient toutefois de relativiser au regard des :

- **280 milliards** de retraites versés chaque année

- **80 milliards** que représentent la fraude

et l'évasion fiscale chaque année

- **52 milliards**, c'est le montant des cotisations supplémentaires qui serait collecté si l'égalité salariale homme/femme était imposée dans le privé

- **30 milliards** d'exonérations annuelles de charges sociales en faveur des entreprises sans efficacité prouvée sur

Et ma pension ?

Montant de la pension d'un professeur certifié ayant commencé à travailler à 24 ans et ayant atteint le dernier échelon de la hors classe au moment de la liquidation de sa retraite (il faut retirer environ 16% s'il atteint seulement le 11ème échelon).

Avant 2003 : retraite à 60 ans, taux de remplacement de 72% soit **2335 euros**

En 2010: retraite à 60 ans, taux de remplacement de 63,3% soit **2052 euros**, pour le même nombre d'années de travail.

En 2020 : retraite à 62 ans, taux de remplacement 55,5% soit **1800 euros**, pour deux années de travail supplémentaires.

En 2035 : si la durée de cotisation est allongée à 43 ans, taux de remplacement de 49,7%, soit à peine un peu plus de **1600 euros** pour les générations nées en 73 et plus.



Le mardi 10 septembre

sera la première occasion de dire notre opposition à ce projet, de faire partager nos analyses et de débattre avec nos collègues de ces questions. La FSU, la CGT, FO et Solidaires appellent pour cela l'ensemble des salariés à être en grève et à participer largement aux manifestations.

Pour la FSU la mise à contribution des revenus financiers, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, la modulation des cotisations des entreprises en fonction de leur politique d'emploi et de salaires, la lutte pour l'égalité salariale hommes/femmes ..., sont des pistes qui doivent être exploitées pour garantir un financement juste et pérenne de notre système de retraite. C'est cela que nous devons porter, ensemble, nous pouvons être entendus. La réforme proposée par J.M Ayrault n'est ni juste, ni pérenne, ne laissons pas faire, ne cédon pas à la résignation!



Retraites : Un projet gouvernemental inacceptable!

Les organisations syndicales de la Fonction publique CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, appellent tous les agents de la Fonction Publique à se mobiliser, à se mettre en grève avec les salariés du secteur privé dans les manifestations qui se tiendront le 10 septembre 2013 pour rejeter le projet de réforme des retraites porté par le gouvernement Ayrault.

Ce projet de loi qualifié de juste par le gouvernement, accroît en réalité la fragilisation de notre système de retraites.

Les quatre organisations syndicales de la Fonction Publique se félicitent d'ores et déjà de certaines options abandonnées par le gouvernement suite à la pression exercée collectivement comme, par exemple, la mise en cause du calcul de la pension sur les six derniers mois.

Dans le même esprit, les quatre organisations prennent acte des mesures concernant la pénibilité et les injustices faites aux femmes et aux temps partiels.

Pour autant, ce projet s'inscrit clairement dans la logique régressive construite par les réformes de 1993, 2003, 2007 et 2010.

L'annonce d'un allongement de la durée des cotisations à 43 ans, en 2035 pour les natifs de 1973 et après, constitue une provocation et une véritable hypocrisie.

Cet allongement recule de fait l'âge de départ à la retraite et signe inévitablement la baisse des pensions pour tous les futurs retraités.

En 2010 l'actuelle majorité gouvernementale a combattu la loi Fillon.

Le projet actuel non seulement valide celle-ci mais l'aggrave bel et bien.

Ce que nous n'avons pas accepté en 2010 nous ne l'accepterons pas davantage en 2013 !

S'agissant du financement, encore une fois, le gouvernement fait le choix de réduire le pouvoir d'achat des salariés et des retraités et déroule un tapis rouge pour le monde de l'entreprise qui sera le seul à bénéficier d'une mesure de compensation en échange de la hausse des cotisations patronales.

Le financement des retraites nécessite de construire des alternatives par l'apport de ressources nouvelles, tout particulièrement en améliorant le pouvoir d'achat des salariés et en créant des emplois.

Il est urgent d'augmenter l'ensemble des salaires, du privé comme du public, ce qui impose de revaloriser réellement le SMIC et d'en finir avec le gel du point d'indice.

Dans une situation où il y a près de 5 millions de chômeurs et chômeuses, où la moitié des salariés ne sont plus dans l'emploi au moment de faire valoir leur droit à la retraite, les projets du gouvernement sont inacceptables.

Les organisations syndicales de la Fonction publique : CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, s'engagent résolument contre ce projet et appellent à la journée d'action interprofessionnelle du 10 septembre, pour mettre un coup d'arrêt à cette nouvelle attaque de nos droits à la retraite.

La retraite à 60 ans à taux plein, en a-t-on les moyens ?

Les différents gouvernements qui se sont succédés depuis les années 90 jusqu'à aujourd'hui ont tous affirmé qu'il n'y avait pas d'autres possibilités pour assurer l'avenir des retraites et des retraités qu'une augmentation de la durée de cotisation ou/et du recul de l'âge du départ en retraite tout comme des ponctions indispensables sur les pensions. Il manquera, disent-ils, 20 milliards d'euros en 2020 pour en assurer l'équilibre. Le conseil d'orientation des retraites va dans le même sens et les médias se sont chargés d'en être les relais.

Pourtant la FSU, en évoquant recettes, qualité de l'emploi et augmentation des salaires, maintient ses propositions d'un départ en retraite à 60 ans à taux plein et de préservation du pouvoir d'achat des retraités. Ces 20 milliards représenteraient une hausse de 1% du PIB et, d'ici à 2035, les besoins ne seraient plus que d'environ 7 milliards d'euros donc tout à fait absorbables par le budget de l'Etat.

Quels sont les arguments que la FSU avance pour satisfaire ses revendications ? Quelques pistes :

□ La question de l'emploi est première et déterminante. L'aggravation du déficit est la conséquence directe des politiques d'austérité qui jettent la France et l'Europe dans une spirale récessive et entraînent une montée du chômage... et donc des déficits. La résorption du chômage régle à elle seule le problème. Si on raisonne en valeur absolue, en trois décennies, le salaire moyen a doublé mais le montant des dividendes a été multiplié par 13. Depuis 2004, la somme des dividendes versés aux actionnaires dépasse celle consacrées aux investissements productifs par les entreprises¹. Les conséquences sont directes sur l'emploi. L'Etat a offert, sans contrepartie, 20 milliards d'euros (le même montant que pour les retraites d'ici à 2020) de crédit d'impôts aux entreprises pour favoriser la résorption du chômage. Sans obligation et sans contrôle des organisations syndicales représentatives le résultat est celui que l'on connaît avec un chômage qui continue à la hausse. Ainsi, alors qu'il licencie en France mais aussi en Algérie et en Colombie, Michelin va percevoir 42 millions d'euros au titre de ce crédit d'impôt².

□ A travail égal, ramener le salaire des femmes au même niveau que celui des hommes permettrait un gain de 10 milliards d'euros³.

□ Lors de la préparation de la commission affaires étrangères, en juin 2013, plusieurs élus décou-

vrent que 60 milliards d'euros sont "planqués" par 2000 familles françaises, 30 milliards sont dissimulés dans les paradis fiscaux. Ils constatent que les services fiscaux, dans lesquels ont a supprimé 25000 emplois en 10 ans, sont désarmés. Ces impôts volés sont aussi des emplois supprimés en France. Voilà une piste.

□ Aujourd'hui les revenus financiers ne sont pas soumis à cotisation comme le travail. S'ils l'étaient cela représenterait 30 milliards de plus pour les retraites³.

□ Globalement l'aide aux entreprises représente 110 milliards d'euros. Une partie, (aide aux grands groupes, aux gros agriculteurs, ... soit plus de 40 milliards d'euros), pourrait être récupérée⁴.

□ Les exonérations fiscales offertes aux entreprises sur les salaires inférieurs à 1,6 SMIC coûtent 30 milliards d'euros à l'Etat. La Cour des Comptes s'interroge régulièrement sur leur impact sur l'emploi.

□ Alors que le taux théorique de l'impôt sur les bénéfices est de 33 %, le taux réellement payé par les entreprises du CAC 40 ne s'élève qu'à 8 % du fait des nombreuses niches fiscales et "l'optimisation" tirée des paradis fiscaux. Les géants du numérique comme Google, Amazon, Microsoft ne paient quasiment pas d'impôts.

□ La part des retraités augmentant dans la population, il est nécessaire d'accompagner cette évolution en attribuant aux pensions une part plus grande de la richesse créée. Il est ainsi possible de relever progressivement les cotisations patronales en baissant en parallèle les dividendes versés aux actionnaires (cette part est passée en 30 ans de 3% à 9% de la valeur ajoutée brute des sociétés non financières sans aucune justification économique). L'investissement productif ne serait ainsi pas touché et cette mesure n'aurait pas d'impact sur les prix⁵.

Les arguments qu'avance la FSU démontrent que la France, 5^{ème} puissance du monde, dispose d'alternatives crédibles si elle fait le choix d'un autre partage du travail et des richesses produites. Les pistes ainsi évoquées n'ont pas la prétention de faire le tour complet de la question mais de montrer que d'autres voies sont possibles et crédibles dès lors que l'intérêt collectif guide les prises de décisions politiques.

Bernard CHARLIER (SNEP National)

¹Jean-Christophe Le Digou économiste et syndicaliste

²L'humanité 27 juin 2013.

³Question au gouvernement 19 juin 2013.

⁴France2 le 19 juin 2013.

⁵Contribution des associations ATTAC et Fondation Copernic

2014 : L'ANNEE DU CONGRES POUR LE SNEP. Le congrès : L'affaire de tous les syndiqués !

7

Le congrès académique se déroulera les 20 et 21 Février 2014. Il est préparatoire au congrès national qui se tiendra du 24 au 28 Mars 2014 en Ardèche. Il a lieu tous les trois ans et permet pour les trois années à venir : de définir les mandats et orientations du SNEP ; d'élire les membres des bureaux à tous les niveaux (national, départemental et académique) ; de se prononcer sur les rapports d'activité et financier des trois années écoulées.

C'est aussi l'occasion, pour tous les syndiqués, de participer au **fonctionnement démocratique du SNEP** en contribuant à **l'élaboration des mandats, en participant aux débats et en s'exprimant par le vote**. Il est important que chacun y participe, afin que le SNEP se nourrisse des positions du plus grand nombre et pas seulement de celles de quelques militants. Alors, à vos agendas, nous vous attendons nombreux !

Le bureau académique.

DOSSIER INSTALLATIONS SPORTIVES

COLLEGE DE BOURGANEUF, UNE AVANCEE OBTENUE GRACE A LA MOBILISATION DES COLLEGUES ET AU SOUTIEN DU SNEP !

Au dernier CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) de la Creuse, le SNEP alerte le Conseil Général sur le problème de l'accès à la nouvelle Halle des Sports pour nos collègues du collège de Bourganeuf. La COMCOM a fixé un tarif supérieur de 3€ à la dotation forfaitaire accordée par le CG, et l'établissement refusait de payer ce surcoût sur ses fonds de réserve.

Le SNEP a insisté sur la nécessité de résoudre au plus vite cette situation qui interdisait aux élèves la pratique des APS programmées et donc la mise en œuvre du projet EPS ...notamment l'impossibilité d'une évaluation au DNB conforme aux textes ! Sur ce point, la DASEN a apporté son soutien.

Pour cette année, le CG a décidé de régler la somme due à la COMCOM et a confirmé que ce problème serait réglé par une nouvelle convention pour la rentrée 2013.

Encore une avancée non négligeable obtenue grâce à la mobilisation immédiate des collègues EPS de cet établissement, et au soutien du SNEP dans ses interventions auprès des élus.

FORMATION:

Le STAPS cherche des collègues acceptant bénévolement de recevoir des étudiants de L3 dans le cadre d'un stage scolaire (observation-intervention de 50H d'octobre à avril) et travaillant le jeudi après-midi. Ce stage de découverte concrète du métier sera pour eux le dernier avant le passage du CAPEPS en cours de M1.

Pour tout contact: Julie Porte, responsable pédagogique L3 « Education & Motricité »:
julie.porte@unilim.fr

LES STAGES ACADEMIQUES du SNEP 2013-2014

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions et les demandes de stage seront à envoyer au rectorat, sous couvert du chef d'établissement, un mois avant la date du stage. Nous rappelons que les journées de formation syndicale représentent un congé de droit. Elles ne peuvent pas être comptabilisées au même titre que les autorisations d'absence. Votre chef d'établissement ne peut pas émettre un avis défavorable et doit transmettre votre demande au Recteur.

Nous vous ferons suivre prochainement les modèles de demande de stage, dès que les stages seront finalisés.

Pour s'inscrire ou pour tout renseignement, s'adresser au SNEP académique :

s3-limoges@snepfsu.net

STAGE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, AVENIR DES STAPS.

DATE : 16 et 17 Décembre 2013

LIEU : Limoges

PUBLIC : Professeurs d'EPS, étudiants, professeurs dans l'enseignement supérieur.

THEME : Echanges sur le métier, sur la situation des STAPS, des universités au niveau local et national. Informations sur la filière, les nouveaux cursus et enjeux.

STAGE « AGIR » DANS L'ETABLISSEMENT ET CARRIERE.

DATE : 20 Mars 2013

ANIMATEURS : SNEP Académique.

LIEU : Limoges.

PUBLIC : Professeurs d'EPS.

THEME : 1. **Agir dans l'établissement :** Comprendre le CA, la DGH, le budget avec les enjeux relatifs à notre discipline.

Qu'est-ce que le conseil pédagogique, l'autonomisation des établissements, etc....

2. **La carrière et les statuts :** Connaître les droits et devoirs du professeur d'EPS ? Comment fonctionnent la carrière ? (salaires, avancement, santé, mutations, TZR, etc....)

STAGE ACADEMIQUE COURSE D'ORIENTATION

DATE et LIEU à déterminer.

PUBLIC : Tous les collègues intéressés.

THEME : Le SNEP académique a pour projet de développer des stages de type pédagogiques et didactiques en complément des stages syndicaux plus « traditionnels ».

Dans la continuité du stage acrosport, réalisé les 30 et 31 Mai derniers, il s'agit de proposer un nouvel espace d'échanges, de partages d'expérience et de connaissances propres à notre métier.

PAF SYNDICAL : Résultats de l'enquête : De la CP4 vers la CP5 ?

Dans le cadre du développement du PAF syndical, en Février dernier, nous avons réalisé une enquête académique auprès des collègues pour savoir quelles activités ceux-ci souhaitaient voir programmées en priorité dans ces stages. Nous publions ici quelques résultats de cette enquête.

100% des collègues ayant répondu à l'enquête sont favorables à la mise en place des stages syndicaux de type didactique et sont prêts à y participer pendant le temps de travail.

Chaque collègue interrogé a formulé cinq vœux par ordre de préférence parmi toutes les APSA citées. Quand une APSA, a été citée une fois, elle a été prise en compte quel que soit le rang du vœu.

Les sept APSA les plus demandées sont les suivantes :

La course d'orientation (47%)

La natation (38%)

L'escalade et la boxe française (35%)

L'aérobic/step et le badminton (32%)

L'Acrosport (29%)

Les APSA demandées en second lieu :

La course de demi-fond et les arts du cirque (23%)

Le handball (21%)

Le VTT, la Danse, le Volley, la Musculation, le Tennis de table, la lutte (18%)

Les APSA les moins demandées :

Le kayak, le base-ball et le judo (6%)

Le football (3%)

Le patinage (0%)



Plus de la moitié des collègues interrogés sont intéressés par un stage traitant des programmes et 2/3 par un stage sur la question de la CP5 avec la problématique entretien/développement.

L'« autorité saine » est un thème qui divise en parts égales les collègues interrogés.

En conclusion, nous pouvons constater une baisse de la demande en sports collectifs au profit de la CP5 (step). L'obligation d'enseigner la CP5 en lycée et le regroupement de nombre d'activités dans la CP4 sont des pistes d'explication. L'évolution des programmes conditionnent en partie nos souhaits de formation. Il est à noter également une forte demande dans deux APPN (CO et Escalade), qui sont beaucoup enseignées et qui imposent des compétences particulières en matière de sécurité.

Enfin, une petite surprise dans l'importante demande en badminton et BF (qui figurent pourtant en CP4 et viennent contrebalancer le constat fait plus haut), ainsi qu'en natation.

FORMATION CONTINUE:

Le PAF « officiel », vient de tomber, avec une nouvelle diminution des stages à candidature individuel (au bénéfice de ceux à public désigné) et des stages à caractère didactique et disciplinaire: il n'en reste plus qu'un.... Pour consulter les formations proposées et vous inscrire, vous trouverez l'ensemble des informations à l'adresse suivante:

http://www.ac-limoges.fr/article.php3?id_article=588

Les candidatures auront lieu du 12 septembre au 12 octobre via le portail arena.

Vous pouvez aussi demander (et organiser) des formations de proximité souvent plébiscitées par les enseignants d'EPS.

http://www.ac-limoges.fr/article.php3?id_article=235

Vous bénéficiez aussi du « DIF », il s'agit d'un compte personnel de jours de formation que vous pouvez utiliser dans un cadre particulier défini par une circulaire académique:

http://www.ac-limoges.fr/article.php3?id_article=6899

N'hésitez pas à faire valoir vos droits, qui ne s'usent que si l'on ne s'en sert pas...

CORPO

Dialogue social

Nous nous sommes heurtés lors de cette FPMA à une administration qui n'a pas retenu toutes nos propositions, cela a nui à la fois à certaines possibilités d'affectation des titulaires, mais aussi aux conditions d'accueil de stagiaires ou d'emploi de collègues non titulaires.

De plus, cette année aucune phase d'ajustement pour l'affectation des TZR n'a été convoquée, et aucune CCP pour les non-titulaires... Les affectations se sont faites sans transparence, et nous attendons toujours que les informations relatives à un paritarisme traditionnelle nous soient communiquées. Cela n'est pas de bon augure et tout en dénonçant fermement cette situation, nous espérons de toutes autres relations avec notre administration.

Mouvement intra 2013

Le mouvement intra cette année, s'est réduit au minimum (cf déclaration liminaire).

Voici les résultats : 62 demandeurs, 16 mutés dont 1 en extension... L'académie gagne 3 TZR (soit 23 en tout).

BARRES INTRA 2013		
n°et nom du département	En établissement	En ZR
19, Corrèze	253.2	430
23, Creuse	218.2	380.2
87, Haute-Vienne	1424.2	1059

NOM	PRENOM	AFFECTATION D'ORIGINE	NOUVELLE AFFECTATION
PARRICAL	Fanny	Entrante	Clg Ussel
ABDOUL RASSOUL	Mickaël	Entrant	EREA Meymac
TURLAIS	Jacques	Clg Ussel	LP Neuvic
LESCURE	Benoit	Entrant	Clg Merlines
PARONNEAU	Julien	Entrant	Clg Boussac
AGEORGES	Julie	Entrante	Clg Bourgneuf
LE GUIADER	J. Marie	Entrant	Clg Crocq
PARVILLE	Dominique	Entrant	Clg Marouzeau
BELHOMME	Cedric	Clg Boussac	Clg Parsac
AL AZZAWI	Taha	MCS Clg St Mathieu	Clg Pierre Buffiere
VILLARD	Sabine	Dét-Intégration	Ly Limosin
DELAGE	Caroline	Entrante	Ly Valadon SPEA Danse
DELAGE	Fabien	Entrant	ZR87
BARTHELEMY	Céline	Entrante (SHN)	ZR19
BRESSY	Romain	Entrant	ZR23
BOST	Maryline	Réintégration	ZR87

Affectations dans le supérieur au STAPS de Limoges à compter de la rentrée:

- Faure Sébastien (Clg Eymoutiers), affectation définitive
- Villard Sabine (Ly Limosin), affectation à titre provisoire.

Déclaration liminaire FPMA E.P.S.

Cette FPMA se tient, cette année encore, dans un contexte particulier pour l'Éducation Nationale, ses personnels et ses élèves.

Dans le second degré, les milliers d'emplois supprimés depuis 2003 continuent d'accentuer le déficit en postes dans notre discipline. La hausse du recrutement dont nous nous félicitons n'a pas commencé à se ressentir concrètement sur le terrain. Le non remplacement d'un départ sur deux à la retraite (2/3 en EPS) appliqué pendant 4 ans et les modalités d'affectations actuelles des stagiaires (une vingtaine dans notre académie) contribuent encore à détériorer les conditions d'exercice et de mutations des personnels.

A la rentrée 2013, le constat est encore une dégradation des conditions d'études (augmentation des effectifs dans les classes, appauvrissement des choix d'options...) et des conditions de travail pour les personnels (affectations sur plusieurs établissements démultipliées), particulièrement pour les TZR à laquelle s'ajoute un mouvement intra-académique des plus étriqués.

La multitude des HSA, au détriment des heures-postes, ne fait qu'accentuer ces dégradations, et dans ce contexte, nous ne pouvons accepter que soient encore supprimés 3 postes d'EPS dans l'académie de Limoges, soit un solde de -67 postes depuis 2006 (plus de 15% de l'effectif total !).

Cette situation ne peut en aucun cas être justifiée par l'évolution des effectifs-élèves qui continuent de croître dans le second degré; nous en voulons pour preuve que le rectorat de Limoges a dû recruter, cette année encore, 15 collègues contractuels (dans le meilleur des cas), ou vacataires. L'académie de Limoges reste donc une académie très déficitaire en EPS.

Nous déplorons cette année qu'à l'heure actuelle 7 postes soient gelés pour accueillir les stagiaires encore affectés à temps plein.

Nous espérons qu'une vraie formation au métier d'enseignant soit mise en œuvre dès la rentrée prochaine, et qu'à l'avenir leurs affectations se fassent en EPS sur des supports horaires de 7H + 3H d'AS. De nombreux BMP ou BMP associés à des compléments de service reçus remplissaient les conditions cette année et auraient convenus.

D'autre part, nous constatons encore une fois que le calibrage académique a été très largement sous-évalué, d'autant que 2 entrants retrouvent leur affectation administrative d'origine car ils ont obtenu des ATP.

Le constat du mouvement 2013 est inquiétant, 14 collègues sur 62 obtiennent satisfaction sur le projet de mouvement soit à peine plus de 25%, et un est affecté en extension. Le

nombre de TZR n'augmentera que de 2 et demeure largement insuffisant au regard du nombre de non-titulaires embauchés encore cette année, par voie de conséquence la continuité du Service Public d'Éducation ne sera pas toujours assurée, le développement de la précarité sera inévitable. La barre d'entrée de la Haute-Vienne franchit un record en atteignant 1424.2pts ! Le nombre de postes mis au mouvement étant la cause directe de ce résultat.

Par ailleurs, les moyens trop faibles mis à la disposition des établissements rendent encore difficile l'enseignement du « savoir nager » et des APPN, qui figurent de façon incontournable dans les programmes, et nécessitent des moyens supplémentaires pour une mise en œuvre alliant sécurité et efficacité pédagogique, ceci dans le respect des textes en vigueur. Sur ce point, nous réitérons notre demande d'abonder les DHG d'établissement en heures poste pour assurer l'apprentissage du savoir-nager.

- Nous dénonçons : l'accentuation des difficultés de fonctionnement des AS d'établissement du fait de la diminution du nombre des forfaits alors que globalement le nombre de licenciés augmente. Nous serons donc très vigilants sur le fait que pour chaque collègue nommé dans l'académie, le forfait statutaire de trois heures d'AS, soit compris dans son service, et clairement implanté dans un établissement, y compris pour les stagiaires, TZR, contractuels et vacataires. De trop nombreux établissements ruraux ne disposent que d'un seul forfait UNSS, ce qui met à mal le développement et le fonctionnement de leur AS dans un contexte où l'offre sportive est relativement pauvre.

- Nous regrettons : l'appauvrissement de la formation professionnelle continue et nous renouvelons notre demande pour que soient proposées plus de formations en didactique de l'EPS, centrées sur les APSA figurant dans nos programmes EPS, et ceci conformément aux attentes des collègues, sans pour autant nier l'intérêt de l'interdisciplinarité.

. Enfin, nous demandons aussi le retour à un mouvement national unifié en une phase, plus juste, moins complexe, nécessitant moins de moyens de gestion et permettant surtout aux collègues de ne pas muter « à l'aveugle ».

C'est donc en restant fidèles à nos principes et dans le respect des règles du paritarisme, que nous avons examiné toutes les situations des collègues et avons fait le nécessaire pour que soit élaboré un mouvement intra académique juste et le plus satisfaisant possible pour tous. Nous tenons à signaler que ce travail s'est fait, cette année encore en partenariat avec les services du rectorat.

Bilan concours 2013:

Agrégation interne : Escribe Emmanuelle et Fabienne Perrot

CAPEPS interne : aucun admis

CAPEPS réservé : William Ledur

CAPEPS Externe 2013-1 :

BOARETTO WILLIAM
 CHERAMY ANNE-SOPHIE BENEDICTE
 CHEVALIER REMI
 ELLEBOODE SABRINA
 GALLAIS FLAVIEN
 JAMMET ROMAIN
 MASSARI LINDSEY LAETITIA EMILIE
 POUPEAU ESTELLE
 SCAFONE ANDY
 THROMAS DAMIEN
 VANDESTOC AYMERIC

Les stagiaires du CAPEPS 2013-1 ont participé durant l'été à un mouvement national, certains ont été affectés dans une autre académie, d'autres sont arrivés ici. Dans un second temps, ils ont été affectés selon un barème spécifique sur les supports gelés à leur attention. Ils exercent à temps plein (ce sera la dernière promotion), et sont déchargés pour suivre des formations à l'ESPE jusqu'à la Toussaint. Nous leur souhaitons bon accueil et réussite pour leur entrée dans le métier.

Admissibles CAPEPS Externe 2013-2 :

CHERAMY ANNE-SOPHIE
 COURCELLE AURELIEN ALEXANDRE
 GIROU LUC
 GOUDAL JEREMY
 HABBASSE NORA
 LARCADE BOURREE MATHILDE
 LEBIGRE MARION
 LENFANT MARION
 MALITHE JEREMY
 OLLIER JULIEN
 POUPEAU ESTELLE
 RASSE ADELIN
 RODRIGUEZ DAVY

Les candidats admissibles au 2013-2 passeront les oraux en mai-juin 2014. Ils doivent cette année préparer les oraux, valider leurs master et ils sont embauchés en tant que contractuels à temps partiel. Ils doivent faire 3H d'AS, mais seulement le 1er trimestre, afin de se consacrer à leurs autres tâches par la suite. Ci-dessous les établissements d'accueil.

NOM	PRENOM	AFFECTATION
MASSARI	LINDSAY	CLG CALMETTE LIMOGES
SCAFONE	ANDY	LP DAUTRY LIMOGES
THROMAS	DAMIENS	CLG AMBAZAC
JAMMET	ROMAIN	LP SAINT EXUPERY LIMOGES
CHERAMY	ANNE-SOPHIE	CLG DUN-LE-PALESTEL
ELLEBOODE	SABRINA	LP AUBUSSON
POUPEAU	ESTELLE	CLG FELLETIN
VAUZEILLES	THIBAUD	LY USSEL
VANDESTOC	AYMERIC	CLG USSEL

ETABLISSEMENT	QUOTITE
CLG OBJAT	7H
CLG OBJAT	7H
CLG BOUSSAC	8H30
CLG+SEGPA CHATELUS	7H
LP ST EXUPERY LIMOGES	6H
CLG MAUPASSANT LIMOGES	6H
CLG RONSARD LIMOGES	6H
LY LIMOSIN LIMOGES	6H
LY GAY-LUSSAC LIMOGES	7H
LY GAY-LUSSAC LIMOGES	6H
LP LE DORAT	7H30

AGIR OU SUBIR, IL FAUT CHOISIR !

Avec le dossier des retraites présenté la semaine dernière par le 1^{er} Ministre, cette rentrée scolaire s'annonce mouvementée. Un préavis de grève a déjà été déposé pour le 10 septembre 2013.

Le « bras de fer » entre certaines organisations syndicales et le gouvernement commencé depuis quelques mois a permis, de calmer quelque peu les ardeurs réformatrices de nos dirigeants.

Plus précisément, entre les recommandations du rapport Moreau et la réforme annoncée récemment, le recul est évident.

Il n'en demeure pas moins que les attaques en direction de tous les salariés du pays sont gravissimes et qu'il faudra de très fortes réactions des travailleurs pour faire prendre en compte nos revendications.

Se présentant comme un syndicat de transformation sociale, le SNEP (au sein de la FSU) prendra toute sa place dans cette nouvelle bataille sur les retraites.

Avec près de 9500 syndiqués, soit 25% de la profession, le SNEP fait figure d'exception dans le paysage syndical français dont le taux de syndicalisation oscille entre 7 et 8%.

Cette force que nous représentons, légitimée par plus de 80% des collègues lors des élections professionnelles, nous garantit une écoute toute particulière, d'autant que notre expertise est reconnue sur de nombreux dossiers.

Malgré cela, sommes-nous à l'abri des mauvais coups ?
Certainement pas car pour obtenir un rapport de force favorable, il faudrait une syndicalisation d'une tout

autre ampleur.

Dans ce contexte que nous subissons tous : régressions sociales, gel des salaires, perte de pouvoir d'achat, remise en cause des statuts..., chacun est confronté au choix crucial de renforcer ou pas l'outil syndical.

Il y a quelques décennies, la question ne se posait même pas : en atteste le taux de syndicalisation d'alors, qui était de 80% chez les profs d'EPS.

Il allait de soit de se syndiquer, sans doute le besoin de se rassembler pour faire reconnaître notre matière, peut être aussi le reflet d'une société plus solidaire...



L'enjeu aujourd'hui, devant les dangers qui nous guettent, est bien de retrouver cette envie collective de se battre contre toutes les régressions.

Tous ensemble nous pouvons le faire. Donnons nous-en simplement les moyens, en nous rassemblant au sein du SNEP.

N'attendons pas de nous retrouver dans un champ de ruines avant de réagir !

En vous syndiquant massivement dès aujourd'hui, bien plus que des moyens financiers (indispensables), vous donneriez implicitement au SNEP le signal que vous êtes prêt(e) à la lutte.

JP Durth

Si, pour chaque syndiqué, le coût réel de la cotisation syndicale ne représente que 34% du montant versé au SNEP (grâce à la réduction d'impôts correspondant à 66% du montant de la cotisation), le SNEP - lui - ne peut compter pour fonctionner que sur les seules cotisations.

Pour 100 euros de cotisation annuelle, c'est - pour un syndiqué, pour toi - 34 euros dépensés réellement. **Mais c'est 100 euros pour le SNEP qui seront répartis entre la section académique de Limoges et le niveau national.**

**LE MIEUX,
C'EST TOUT DE SUITE ...**

Nous t'invitons à renvoyer ta demande de prélèvement, ton chèque ou tes chèques (correspondant au montant de ta cotisation) avec la fiche de renseignements (ci-jointe) . Tu peux adresser directement ta cotisation syndicale au responsable syndicalisation du SNEP académique :

Didier Valla
24 bis, rue de Nexon
87000 LIMOGES

